

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION**  
**COMMUNE DE LA POSSESSION**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**AFFAIRE N°01/AVR/2026**

**NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 39**

**SÉANCE DU 25 AVRIL 2026**

**NOTA :**

Le Maire certifie que :

- La convocation a été adressée le :  
18 avril 2026 (L.2121-12 du CGCT)
- La synthèse des votes du Conseil  
Municipal a été affichée et mise en ligne le :

30 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq avril à dix heures cinq s'est réuni en séance le Conseil Municipal de La Possession sous la présidence de M. Érick FONTAINE, Maire.

Le Maire,

  
  
Érick FONTAINE

**ÉLUS PRÉSENTS :**

FONTAINE Érick - DOMENJOD Julien - NARAYANIN-RAMAYE Aurélie - POTHIN Jean-Roland - TECHER Sophie - ROBERT Philippe - AYDOGARD Évane - MOUNY Jérôme - DUFESTIN Anaëlle - RIVIERE Vincent - DUFESTIN Jodaïde - LALLEMAND Jean-Claude - QUEDNI-SANAMAR Audrey - LIBELLE Lorenzo - MICHEL Marie-Andrée - D'EXPORT Jacky - VOLCEY Raymonde - RAVILY Rozen-Michelle - CAVANE Jean Luc - TREPORT Jean-Max - GAY Sandra - BASQUE Patrick - JUVENAL Isabelle - MATITI Jimmy - DE LOUISE Sabrina - BAPTISTE Davina - BOYER Jean-Freddy - PELOPS Katiana - BAMILI Mami - FERRÈRE Valentin - ANANELIVOUA Henri - TARTROU Marie-Line - DABIEL-TABLEAU Éliette - DALELE CAVANE Jocelyne - DELIRON Jean-François - DAMBREVILLE Christophe - MIRANVILLE Vanessa - TREPORT Grégory

**ÉLUS REPRESENTÉS :**

VAYABOURY Sophie procuration à MIRANVILLE Vanessa

---

Il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation d'un secrétaire de séance.

M. DOMENJOD Julien a obtenu l'unanimité des voix, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a déclaré accepter.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant (38 élus présents à l'ouverture de séance) pour délibérer valablement, le président de séance a déclaré la séance ouverte.

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de La Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit : 1

- À compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

## **AFFAIRE N°01 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 AVRIL 2026**

Le Maire rappelle que lors de la séance du samedi 11 avril 2026, le Conseil municipal a délibéré sur les affaires suivantes :

<b>Ordre du Jour Conseil municipal du 11 avril 2026</b>	
<b>Affaires</b>	<b>Intitulés</b>
1	Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2026 (+1 annexe)
2	Désignation des membres du CCAS
3	Désignation des membres composant la Commission d'Appel D'offres
4	Désignation des membres composant la Commission Concession et Délégation de Service Public
5	Constitution d'un groupement de commandes entre le CCAS, la Caisse des Écoles et la Ville de La Possession (+1 annexe)
6	Désignation des membres de la centrale d'achat du TO « CADI »
7	Désignation d'un représentant au sein de l'Assemblée Générale de l'ADIL
8	Désignation d'un représentant au sein de l'Assemblée Générale de l'EPFR
9	Désignation d'un représentant au sein de l'Assemblée Générale du CAUE
10	Désignation d'un représentant au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Ouest Réunion
11	Désignation d'un représentant au sein du Conseil de Développement du Grand Port maritime
12	Désignation d'un représentant au sein de la Société d'Économie Mixte pour l'Industrialisation de La Réunion (SEMIR)
13	Désignation d'un représentant au sein de l'Assemblée Générale de la SPL « Oser Pour l'Éducation » (OPE)
14	Désignation d'un représentant au sein de l'Assemblée Générale de la SPL Énergies Réunion
15	Désignation d'un représentant au sein de l'Assemblée Générale de la SPL Maraina
16	Désignation d'un représentant au sein du CA de la SPL Grand Ouest
17	Désignation d'un représentant au sein des AG de la SPL Grand Ouest
18	Désignation des représentants au sein du Conseil syndical du SIDELEC
19	Désignation des représentants au sein des Conseils d'Administration des écoles - Scrutin de liste - affaire commune à toutes les écoles
20	Désignation des représentants au sein des Conseils d'Administration des établissements du secondaire (collèges et Lycée) - Scrutin de liste affaire commune à tous les établissements
21	Désignation des membres au sein de la CLECT
22	Désignation des représentants de la Ville au sein du Comité de programmation TERH GAL OUEST
23	Désignation au sein de la Commission Locale de l'Eau et de l'Ouest
24	Désignation représentant au sein du GIP ÉcoCité (CA)
25	Désignation représentant au sein du GIP Mafate

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de La Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

26	Désignation Correspondant Défense
27	Commission consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) du Programme Local des Préventions des déchets Ménagers et assimilés (PLPDMA)
28	Désignation d'un représentant au sein de l'Agence France Locale Territoriale
29	Désignation représentants à la commission d'élaboration du SAR
30	Désignation d'un représentant au sein de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées et de l'habitat inclusif rattachée au Conseil Départemental
31	Désignation d'un représentant au sein de la Commission départementale de sécurité civile et risques naturels majeurs
32	Désignation d'un représentant au sein du Réseau Francophone Villes-Amies des Aînés de l'OMS (RFVAA)
33	QD N°1 : Motion Parcours Emploi Compétences (PEC) 2026

Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur du conseil municipal ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-15 ;

**Le Conseil municipal,**

**À l'UNANIMITÉ,**

- **Approuve le procès-verbal de la séance du samedi 11 avril 2026, joint en annexe, de la présente délibération.**

Fait et clos les jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

Le secrétaire de séance



DOMENJOD Julien

Le Maire



Érick FONTAINE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de La Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.